



SALAIRES :

Des négociations qui se suivent et se ressemblent

Cette réunion concernant la revalorisation des salaires minima dans la branche des métiers du verre n'aura pas failli à la règle.

Face à un patronat sourd à toutes avancées sociales, même si celui-ci, clame haut et fort à qui veut l'entendre, que le social est son cheval de bataille, force est de constater qu'il n'en n'est rien.

Notre tâche a donc, une fois de plus, été des plus compliquée pour faire aboutir nos propositions salariales.

- 1) Augmentation générale des salaires de 2,5% sur l'ensemble de la grille ;
- 2) Révision de la prime d'ancienneté. Actuellement bloquée à 15 ans soit 15% du Salaire Mini Professionnel, nous avons revendiqué l'évolution de celle-ci en trois étapes :
 - 17 ans soit 17% du SMP en 2015
 - 19 ans soit 19% du SMP en 2016
 - 21 ans soit 21% du SMP en 2017
- 3) Retrait de la «RAG» (Revenu Annuel Garanti) qui intègre toutes sortes de primes pour le calcul des salaires mini.
- 4) Augmentation du SMP de 2,5%

Malgré notre insistance, nos revendications sont restées lettre morte tout comme celles des autres organisations syndicales puisque le patronat, faute de signataires, s'est contenté d'une simple recommandation patronale avec un pied de grille au SMIC (3 premiers coefficients), les suivants ayant des écarts qui vont de un à sept euros pour le collège ouvriers principalement. Bien loin de nos revendications.

Souhaitons que l'année 2016 qui se profile, fasse prendre conscience à ces chers patrons que la non-revalorisation des salaires, surtout dans un secteur où les salariés sont payés au ras des pâquerettes, est source de démotivation.



Il sera donc nécessaire, si l'on veut faire enfin aboutir nos légitimes revendications, de passer à la vitesse supérieure en sensibilisant les salariés de cette branche à se mobiliser. Notre organisation syndicale fera tout pour y parvenir.

K	Appoint. garantis	RMAG
100	1 457,52	17 504,82
105	1 457,52	17 504,82
115	1 457,52	17 504,82
125	1 458	17 510,58
135	1, 464,50	17 588,65
145	1 471	17 666,71
155	1 477,50	17 744,78
165	1 484	17 822, 84
175	1 490,50	17 900,91
190	1 515	18 195,15
205	1 584	19 023,84
215	1 630	19 576,30
230	1 699	20 404,99
250	1 791	21 509,91
265	1 860	22 338,60
295	2 000	24 020,00
315	2 178	26 157,78
330	2 311,50	27 7651,12
345	2 445,34	29 368,54
380*	2 900	34 829,00
440	3 320,00	39 873,20
550	4 350,00	52 243,50
660	5 370,00	64 493,70

Applicable au 1^{er} septembre 2015

* La valeur du SMG s'appliquant aux entreprises issues de la verrerie travaillée mécaniquement au chalumeau au coefficient 380 est de 3031€, le RMAG pour ce coefficient et pour ces mêmes entreprises est fixé à 36 493,24€

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>